

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DU VERN – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'en accord avec Monsieur le Receveur, il y a lieu de régulariser les écritures comptables relatives au remboursement de la T.V.A. des exercices 2012 et 2013 et d'inscrire au compte 605 des dépenses de fonctionnement la somme de 174 258,55 € et au compte 773 des recettes de fonctionnement la montant équivalent.

Section de fonctionnement

Dépenses

	Budget primitif	DM n°1	Total budget
Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 163,37	0,00	34 163,37
Chapitre 042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 000,00	0,00	40 000,00
Chapitre 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	200 836,63	0,00	200 836,63
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 000,00	174 258,55	209 258,55
TOTAL	310 000,00	174 258,55	484 258,55

Recettes

	Budget primitif	DM n°1	Total Budget
Chapitre 042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 000,00	0,00	40 000,00
Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	220 000,00	0,00	220 000,00
Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000,00	0,00	50 000,00
Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	174 258,55	174 258,55
TOTAL	310 000,00	174 258,55	484 258,55

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 3 novembre 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 4 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 4 abstentions des groupes « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe Zone du Vern.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

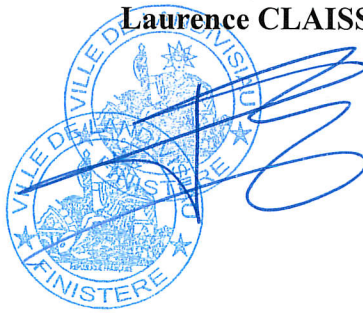
Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 24 NOV. 2014

Et de la publication, le... 20 NOV. 2014.

Fait à Landivisiau, le... 24 NOV. 2014

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20141120-2014606-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 20/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

